FAQ
Plan de contrôle national pluriannuel (PCN)

Etat mars 2012

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Département fédéral de l'intérieur DFI

Unité fédérale pour la filière alimentaire UFAL

Table de matières

Qu’est-ce que le plan de contrôle national pluriannuel? 3

Pourquoi un plan de contrôle national pluriannuel? 4

A quoi sert le plan de contrôle national pluriannuel? 5

Qu’en est-il du plan de contrôle national pluriannuel dans les pays voisins membres de l’UE? .6

Existe-t-il un plan de contrôle national pluriannuel dans chaque pays du monde? 7

Quelles sont les bases légales du plan de contrôle national pluriannuel? 8

Qui élabore le plan de contrôle national pluriannuel? 9

Le plan de contrôle national pluriannuel est-il consultable par tous? 10

Pourquoi la période de validité du deuxième plan de contrôle national pluriannuel (2010-2014) est-elle plus longue que celle du premier plan (2007-2009)? 11

A quelle fréquence le plan de contrôle national pluriannuel est-il actualisé? 11

Le plan de contrôle national pluriannuel est-il destiné à évoluer? 11

Le plan de contrôle national pluriannuel contient-il des informations sur les cantons? 12

Quelle est la dénomination internationale officielle du plan de contrôle national pluriannuel et quels sont les noms des plans de contrôle nationaux des pays voisins? 12

Qu’est-ce que le plan de contrôle national pluriannuel?

Le plan de contrôle national pluriannuel (PCN) pour la Suisse est un document publié sous forme électronique, qui décrit l’organisation et la structure du système de contrôle officiel dans les domaines de la santé des plantes, des aliments pour animaux, de la santé animale, de la protection des animaux et de la sécurité alimentaire.

Le PCN définit les rôles et les responsabilités des différentes autorités compétentes aux niveaux fédéral et cantonal dans les domaines de la santé des plantes, des aliments pour animaux, de la santé animale, de la protection des animaux et de la sécurité alimentaire. La répartition des tâches et l’organisation des organes cantonaux sont présentées de manière plus détaillée dans les profils cantonaux, qui font partie intégrante du PCN.
Le PCN explique comment ces différentes administrations collaborent pour garantir la santé des hommes, des animaux et des plantes, protéger les consommateurs et favoriser le bien-être des animaux. Il détaille également la formation que reçoit le personnel chargé d’effectuer les contrôles officiels. Des plans d’urgence sont en outre prévus pour les situations exceptionnelles (p. ex. les épidémies ou les épizooties hautement contagieuses comme la fièvre aphteuse) dans les domaines de contrôle précités.

Le rôle du PCN consiste essentiellement à fixer des objectifs stratégiques et à énumérer les activités de contrôle prévues pour la période de planification concernée. Il établit les objectifs stratégiques suivants:
– Encourager l’uniformisation de l’exécution
– Encourager et intensifier la collaboration des autorités à tous les niveaux de la filière alimentaire
– Maintenir la sécurité des denrées alimentaires, de la santé animale et de la protection des animaux à un niveau au moins égal au niveau actuel
– Mettre en place une évaluation nationale des résultats des contrôles et des analyses pour toute la filière alimentaire. A cette fin, un système de gestion commune des données sera créé.
– Coordonner les contrôles réalisés par les différentes autorités
– Garantir la qualité marchande des produits suisses dans l’UE et les pays tiers

Les activités de contrôle comprennent d’une part les contrôles des processus, qui consistent par exemple à inspecter des producteurs d’aliments pour animaux ou des entreprises agroalimentaires, et d’autre part les contrôles des produits, qui consistent à analyser par exemple des aliments pour animaux ou des denrées alimentaires prêtes à la consommation.
La période de validité du PCN est limitée dans le temps. Le premier PCN suisse couvrait ainsi la période 2007-2009 et le deuxième porte sur la période 2010-2014.

Pourquoi un plan de contrôle national pluriannuel?

A la suite de l'accord bilatéral relatif aux échanges de produits agricoles conclu avec l'UE en 1999 (cf. lien 1), la Suisse a procédé en 2005 à une révision majeure de sa législation alimentaire afin de la rendre équivalente à celle de l'UE dans les domaines concernés. Cette révision comprend notamment l'adaptation des dispositions suisses au «Règlement (CE) n°882/2004 du Parlement et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux» (cf. lien 2), qui prévoit l'élaboration et l'application d'un plan de contrôle national pluriannuel (PCN).

Du point de vue de la Suisse, l'élaboration d'un PCN est souhaitable car un tel document permet de mettre en œuvre un concept global uniformisé, de fixer des objectifs stratégiques, de définir des priorités en fonction des risques et d'améliorer régulièrement l'efficacité des procédures de contrôle.

Lien 1: http://www.admin.ch/ch/f/rs/c0_916_026_81.html

Lien 2: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:165:0001:0141:FR:PDF

A quoi sert le plan de contrôle national pluriannuel?

D'une part, l'élaboration du plan de contrôle national pluriannuel (PCN) s'inscrit dans le cadre de la conclusion d'un accord bilatéral avec l'Union européenne (UE). A ce titre, il est nécessaire pour garantir le commerce entre la Suisse et les Etats membres de l'UE. D'autre part, le PCN est pour la Suisse un programme stratégique dont la portée s'étend à l'ensemble de la filière alimentaire.

Le PCN 2010-2014 a fixé les objectifs stratégiques suivants:
- Encourager l'uniformisation de l'exécution
- Encourager et intensifier la collaboration des autorités à tous les niveaux de la filière alimentaire
- Maintenir la sécurité des denrées alimentaires, de la santé animale et de la protection des animaux à un niveau au moins égal au niveau actuel
- Mettre en place une évaluation nationale des résultats des contrôles et des analyses pour toute la filière alimentaire. A cette fin, un système de gestion commune des données sera créé.
- Coordonner les contrôles réalisés par les différentes autorités
- Garantir la qualité marchande des produits suisses dans l'UE et les pays tiers

Ces objectifs sont subdivisés en sous-objectifs définis par les offices fédéraux. Des évaluations sont régulièrement menées au niveau fédéral pour contrôler leur mise en œuvre. Elles permettent, le cas échéant, de prendre de nouvelles mesures et/ou de définir de nouvelles priorités.
En outre, le PCN est un document important pour les services d'inspection de la Commission européenne qui effectuent des contrôles dans les Etats membres de l'UE et dans les pays tiers (partenaires commerciaux). Ces services se réfèrent en effet au PCN pour vérifier si les contrôles officiels sont réalisés conformément aux dispositions européennes (Règlement (CE) n°882/2004 du Parlement et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux, cf. lien). Les éventuels points faibles et lacunes du PCN sont examinés dans le cadre de contrôles approfondis réalisés sur place.

Lien: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:165:0001:0141:FR:PDF

Qu’en est-il du plan de contrôle national pluriannuel dans les pays voisins membres de l’UE?

Chaque Etat membre de l’Union européenne (UE) est tenu de mettre en œuvre la législation européenne et donc d’élaborer un plan de contrôle national pluriannuel (PCN).

Le droit communautaire peut prendre la forme de:

– règlements, qui sont directement applicables (sans que le droit national ne doive être adapté/complété),

ou de

– directives, qui doivent être transposées dans le droit national de chaque Etat membre.

Le Règlement (CE) n°882/2004 du Parlement et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s’assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux (cf. lien) prévoit l’élaboration de plans de contrôle nationaux pluriannuels. Les Etats membres de l’UE sont tenus de remettre périodiquement à l’UE un PCN pluriannuel actualisé, ainsi qu’un rapport annuel qui doit être publié au plus tard le 30 juin de chaque année. Ce rapport, qui constitue un instrument de contrôle, décrit la progression de la mise en œuvre du PCN et fournit une évaluation de l’efficacité du système de contrôle, qui s’appuie sur les résultats des contrôles officiels dans les domaines de la santé des plantes, des aliments pour animaux, de la santé animale, de la protection des animaux et de la sécurité alimentaire.
L’analyse annuelle des données de contrôle permet non seulement de vérifier l’efficacité du système de contrôle, mais aussi de continuer à le développer et à l’améliorer régulièrement.

Lien: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:165:0001:0141:FR:PDF

Existe-t-il un plan de contrôle national pluriannuel dans chaque pays du monde?

Le plan de contrôle national pluriannuel (PCN) est défini et rendu obligatoire par la législation de l'Union européenne et par les ordonnances correspondantes de la Suisse. Il n'existe pas en tant que tel dans les autre pays du monde, ce qui ne signifie pas pour autant que la sécurité alimentaire n'est pas un sujet de préoccupation pour ces pays.

Si les systèmes, les termes et les concepts varient d'un pays à l'autre, tous poursuivent un même objectif final, qui est de garantir:
– la disponibilité d'une alimentation en quantité suffisante (food security)
– la qualité des aliments d'un point de vue sanitaire (food safety)

Liens vers quelques administrations étrangères, dans l'ordre alphabétique:

Afrique du Sud
http://www.doh.gov.za/healthtopics.php?t=Food%20Control

Argentine
http://www.anmat.gov.ar/webanmat/farmaco/vigilancia_alimentaria.asp
http://www.anmat.gov.ar/listados/Telefonos_bromatologia.pdf

Canada
http://www.inspection.gc.ca/fra/1297964599443/1297965645317

Colombie
http://www.dnp.gov.co/Programas/Educaci%C3%B3nyculturasaludempleoypobreza/Pol%C3%ADticasSocialesTransversales/SeguridadAlimentariayNutricional.aspx

Etats-Unis
http://www.fda.gov/AboutFDA/CentersOffices/default.htm

Japon
http://www.mhlw.go.jp/english/topics/foodsafety/index.html
http://www.fsc.go.jp/english/index.html

Nouvelle-Zélande
http://www.foodsafety.govt.nz/

Pérou
http://www.ins.gob.pe/portal/home-cenan/

Philippines
http://nmis.da.gov.ph/Home.php
http://www.doh.gov.ph/bfad/orgchart

Zimbabwe
http://www.mohcw.gov.zw/index.php?option=com_content&view=article&id=13&Itemid=4

Quelles sont les bases légales du plan de contrôle national pluriannuel?

Le PCN s'appuie sur les textes juridiques suisses et européens suivants:

RS 817.02 - Ordonnance du 23 novembre 2005 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAlOUs) (version du 1er novembre 2010), art. 64

RS 817.190 - Ordonnance du 23 novembre 2005 concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (OAbCV) (version du 1er janvier 2011), art. 50

RS 916.351.0 - Ordonnance du 20 octobre 2010 sur le contrôle du lait (OCL) (version du 1er janvier 2011), art. 10

RS 916.020 - Ordonnance du 23 novembre 2005 sur la production primaire (OPPr) (version du 1er janvier 2011), art. 9

Règlement (CE) n°882/2004 du Parlement et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux, art. 41-44

Qui élabore le plan de contrôle national pluriannuel?

Le plan de contrôle national pluriannuel (PCN) pour la Suisse est élaboré conjointement par des collaborateurs des trois offices fédéraux impliqués dans la filière alimentaire (Office fédéral de l'agriculture, Office vétérinaire fédéral et Office fédéral de la santé publique). La coordination de ces travaux d'élaboration est assurée par l'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL), qui est directement subordonnée aux directeurs des trois offices.

Chaque nouveau PCN est publié après consultation des autorités compétentes au sein des cantons (chefs des offices cantonaux de l'agriculture, vétérinaires cantonaux et chimistes cantonaux). L'actualisation annuelle du PCN ne requiert pas la consultation de ces autorités.

Le plan de contrôle national pluriannuel est-il consultable par tous?

Le plan de contrôle pluriannuel (PCN) est un document public.

Toutes les personnes intéressées peuvent consulter le PCN suisse. Il est mis à la disposition du public en allemand, en français, en italien et en anglais sur la page d'accueil de l'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL), à l'adresse www.blk.admin.ch .

Les Etats membres de l'UE diffusent également leurs plans de contrôle nationaux pluriannuels sur Internet. En voici quelques exemples:

Suisse
http://www.bvet.admin.ch/blk/02557/index.html?lang=fr

Allemagne
http://www.bvl.bund.de/DE/01_Lebensmittel/01_Aufgaben/02_AmtlicheLebensmittelueberwachung/03_MNKP/lm_mnkp_node.html

Autriche
http://bmg.gv.at/home/Schwerpunkte/VerbraucherInnengesundheit/Lebensmittel/Lebensmittelkontrolle/Amtliche_Kontrolle_und_MIK/MIK_Mehrjaehriger_integrierter_Kontrollpan

Danemark
http://www.foedevarestyrelsen.dk/SiteCollectionDocuments/25_PDF_word_filer%20til%20download/02kontor/Kontrolvarktojer/2009_2013_NationalKontrolPlan_15jan2010.pdf

Espagne
http://www.aesan.msc.es/AESAN/web/control_oficial/seccion/plan_plurianual_control_oficial.shtml

Irlande
http://www.agriculture.gov.ie/foodsafetyconsumerissues/nationalcontrolplanforfoodfeedandwelfare/

Italie
http://www.salute.gov.it/pianoNazionaleIntegrato/homePianoNazionaleIntegrato.jsp

Luxembourg
http://www.securite-alimentaire.public.lu/organisme/pcnp/plan/mancp_2011_-_2013.PDF

Royaume-Uni
http://www.food.gov.uk/foodindustry/regulation/europeleg/feedandfood/ncpuk

Suède
http://www.slv.se/upload/dokument/rapporter/livsmedelskontroll/Sveriges_flerariga_kontrollplan_2010_2013.pdf

Pourquoi la période de validité du deuxième plan de contrôle national pluriannuel (2010-2014) est-elle plus longue que celle du premier plan (2007-2009)?

La période de validité du plan de contrôle national pluriannuel (PCN) est définie par la Conférence directoriale des offices et correspond généralement à la durée de la législature.

La Conférence directoriale des offices rassemble les directeurs des trois offices fédéraux impliqués dans la filière alimentaire (Office fédéral de l'agriculture, Office vétérinaire fédéral et Office fédéral de la santé publique) et le directeur de l'Unité fédérale pour la filière alimentaire. Aucun PCN n'ayant été élaboré avant 2007, la conférence a décidé d'attribuer au premier plan une période de validité plus courte afin que la durée des plans suivants puisse coïncider avec la durée de la législature.

A quelle fréquence le plan de contrôle national pluriannuel est-il actualisé?

Le plan de contrôle pluriannuel (PCN) est mis à jour chaque année. La version actualisée, qui entre en vigueur au début de l'année, est publiée sur le site Internet www.blk.admin.ch.

Lien: http://www.bvet.admin.ch/blk/02557/index.html?lang=fr

Le plan de contrôle national pluriannuel est-il destiné à évoluer?

Oui, le plan de contrôle national pluriannuel (PCN) fait l'objet d'un processus d'amélioration continu visant à le rendre plus clair et plus facile à utiliser.

Il est notamment prévu de mettre l'accent sur les «Facts and Figures» (faits et chiffres) et de faciliter la recherche de thèmes précis.

Le plan de contrôle national pluriannuel contient-il des informations sur les cantons?

Oui, le plan de contrôle national pluriannuel (PCN) décrit l'organisation et la structure du système de contrôle officiel aux niveaux fédéral et cantonal dans les domaines de la santé des plantes, des aliments pour animaux, de la santé animale, de la protection des animaux et de la sécurité alimentaire. Le PCN comprend notamment des profils cantonaux, qui définissent de manière plus détaillée la répartition des tâches et l'organisation des organes cantonaux.

Les profils cantonaux contiennent, outre des informations d'ordre organisationnel, des données statistiques relatives à l'agriculture et aux denrées alimentaires (cf. lien vers les profils cantonaux).

Lien: http://www.bvet.admin.ch/blk/02557/index.html?lang=de

Quelle est la dénomination internationale officielle du plan de contrôle national pluriannuel et quels sont les noms des plans de contrôle nationaux des pays voisins?

La dénomination officielle anglaise du plan de contrôle national pluriannuel est «Multiannual National Control Plan» (MANCP). Voici les noms des plans de contrôle nationaux des pays voisins de la Suisse (dans l'ordre alphabétique):

Allemagne:	Mehrjähriger nationaler Kontrollplan - MNKP
Autriche:	Mehrjähriger integrierter Kontrollplan - MIK
France:	Plan national de contrôles officiels pluriannuels - PNCOPA
Italie:	Piano nazionale integrato – PNI ou MANCP
Principauté de Liechtenstein:	La Principauté de Liechtenstein et la Suisse partagent le même plan de contrôle national pluriannuel

Impressum

Mandants
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Office vétérinaire fédéral OVF
Office fédéral de la santé publique OFSP

Editeur
Unité fédérale pour la filière alimentaire UFAL
Schwarzenburgstrasse 155
CH-3003 Berne-Liebefeld
www.blk.admin.ch
Contact technique: info@blk.admin.ch

Rédaction
Unité fédérale pour la filière alimentaire UFAL

Responsable
Dr. Frieda Michelini, Dr. Claude Ramseier

Distribution
Publication sur Internet. Il n'est pas prévu d'imprimer des exemplaires.

Edition avec indication des sources autorisée et souhaitée.